



## Agent sportif droit exercer

Par **Fafa93007**, le **15/08/2019** à **13:41**

Bonjour,

Je suis sollicité pour être intermédiaire lors de transfert de joueurs de foot. Je n'ai pas de licence d'agent en France et je sais que c'est obligatoire. On m'a conseillé de monter une société de management et mandater un [avocat](#) pour la rédaction des contrats. Pouvez me dire quelles sont les démarches à suivre pour ouvrir ce genre d'entreprise svp ? Dans les autres pays d'europe, puis-je être intermédiaire sans avoir de licence ?

Merci.

Par **Sleeper**, le **15/08/2019** à **16:58**

Bonjour,

Vous ne connaissez rien au domaine concerné, le parfait candidat pour une escroquerie.

Par **Fafa93007**, le **15/08/2019** à **18:14**

Monsieur, le forum est destiné à répondre à des questions et non faire des jugements !!!! Vos commentaires sont inutiles